



## L'accord entre la CNAV et la MFP s'amplifie

Le Conseil d'Administration de la CNAV a validé la proposition d'étendre le dispositif Action sociale à l'**Auvergne** et au **Midi-Pyrénées**.

Cet accord, qui visait initialement à promouvoir les actions collectives de prévention à destination des retraités, concernera dès 2020 l'intégralité des territoires **Auvergne-Rhône-Alpes**, **Bretagne**, **Ile-de-France** et **Occitanie**.

Depuis le début de l'année 2019, une soixantaine d'actions a été menée, réunissant plus de 4 600 retraités. La valeur ajoutée de la MFP dans ce dispositif a été saluée par la CNAV.

[En savoir plus](#)



Mutualité Fonction Publique organisme régi par le code de la mutualité  
4 avenue du Recteur Poincaré, 75016 PARIS

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, vous pouvez vous désabonner en cliquant [ici](#).